

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD043-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	67
Votants	77
Pouvoirs	10

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 23 mars 2018

LE 29 mars 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA MISSION LOCALE ET A LA MAISON DE L'EMPLOI

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULLIER, PAUL, DORET, ROUX.

MM. BUISSON, BONNET, LARRE, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, LE VACON, ROUQUIE, MATHIEU, RAUZET, LOURD, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

SUPPLEANTE : Mme DAURIAC

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, DATRIER, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, DECABRAS, SALOMON.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, SUBERBERE, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS, FRADON, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, TENAILLON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, REYNET, COLBAC, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. SUBERBERE	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. PUYRIGAUD
M. MARTINEAU	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. SCHRICKE	Pouvoir à	M. PROTANO
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
M. REYNET	Pouvoir à	M. AUZOU
M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. DUCENE
M. MONTORIOL	Pouvoir à	M. COLLINET

OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA MISSION LOCALE ET A LA MAISON DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que par une délibération en date du 28 avril 2016, le Grand Périgueux a approuvé le portage institutionnel de la Maison de l'Emploi, de l'Espace Economie Emploi et de la Mission Locale à compter du 1^{er} janvier 2017.

Que par une délibération en date du 24 novembre 2016 le Grand Périgueux a désigné ses 12 représentants au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Grand Périgueux.

Que par une délibération en date du 15 décembre 2016 le Grand Périgueux a désigné ses 6 représentants au Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux.

Que par une délibération en date du 1^{er} juin 2017 le Grand Périgueux a décidé de se substituer aux communes pour le versement des subventions d'exploitation à ces deux associations :

- Maison de l'emploi du Grand Périgueux : 131 000 € ;
- Mission Locale du Grand Périgueux : 107 700 € auxquels s'étaient ajoutés 15 143 € versés aux trois autres missions locales qui concernaient 14 communes du Grand Périgueux qui n'ont été rattachés à la Mission Locale du Grand Périgueux qu'à partir du 1^{er} janvier 2018. A compter de l'exercice 2018, l'ensemble des communes du Grand Périgueux relevant du ressort territorial de la Mission Locale Intercommunale, le cumul des quatre subventions attribuées en 2017 est alloué à la seule Mission Locale du Grand Périgueux.

Que pour 2018 les participations seraient les suivantes :

Maison de l'emploi du Grand Périgueux

Considérant que pour 2018, le Grand Périgueux va verser à la Maison de l'Emploi une subvention de 96 000 € correspondant à :

- 31 000 €, pour la Maison de l'emploi ;
- 51 000 € pour le PLIE (participation qui était déjà versée par le Grand Périgueux, pour une participation de 0.50 € par habitant) ;
- 14 000 €, pour des actions liées à des actions spécifiques à la Politique de la Ville et à la fabrique à entreprendre, dispositif d'incitation à la création d'entreprises dans les quartiers, mis en place avec le Caisse des Dépôts et Consignations et les chambres consulaires.

Dépenses		Recettes	
Achats	46 000,00 €	Etat	83 213,85 €
Services extérieurs	178 950,00 €	Union Européenne (FSE)	251 547,38 €
Autres services extérieurs	30 400,00 €	Région	30 223,00 €
Personnel	277 051,56 €	Grand Périgueux	96 000,00 €
Impôts/taxes	9 500,00 €	Département	38 100,00 €
Charges financières	4 000,00 €	CDC	28 500,00 €
Divers	30 817,00 €	Services facturés	28 634,93 €
		Divers	20 499,40 €
Total	576 718,56 €	Total :	576 718,56 €

Mission Locale du Grand Périgueux

Considérant que pour 2018, le Grand Périgueux va verser à la Mission Locale une subvention de 122 843 € correspondant au versement d'une cotisation de 0,80 € par habitant, soit un montant de 81 843 € et au montant du loyer versé par la Mission Locale à la Ville de Périgueux : 41 000 €.

Dépenses		Recettes	
Achats	14 230,00 €	Etat	536 160,00 €
Services extérieurs	78 716,00 €	Union Européenne (FSE)	
Autres services extérieurs	62 587,00 €	Région	139 861,00 €
Personnel	797 230,00 €	Grand Périgueux	122 843,00 €
Dotation aux amortissements	3 000,00 €	Département (participation doublée par rapport à 2017)	31 000,00 €
		ARS	8 000,00 €
		UNEDIC	74 335,00 €
		Divers	43 546,00 €
Total	955 763, 00 €	Total :	955 763,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de verser :
 - à la Maison de l'emploi du Grand Périgueux une subvention de 96 000 € ;
 - à la Mission locale du grand Périgueux une subvention de 122 843 €.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents liés à ces versements.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	12 AVR. 2018	Pour extrait conforme	12 AVR. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	12 AVR. 2018	Périgueux, le	12 AVR. 2018

Le Président
Jacques AUZOU

